



Québec, le 26 mars 2013

Madame Pauline Marois
Chef du Parti québécois
969, route de l'Église
Québec, (Québec)
G1V 3V4

Objet : Proposition de coopération stratégique avec d'autres partis pour une réforme électorale à finalité proportionnelle mixte compensatoire

Madame la Chef et chère collègue,

Votre récente élection à la tête d'un gouvernement minoritaire s'ajoute aux raisons de répondre à notre invitation de coopérer ensemble pour la première fois de façon formelle et avant les prochaines élections générales dans le but de faire basculer votre parti dans un gouvernement majoritaire. Les membres de mon parti ont adopté, il y a à peine un mois, une première résolution demandant à leur chef intérimaire d'enclencher un processus de négociation de coopération stratégique avec d'autres partis pour une réforme électorale à finalité proportionnelle mixte compensatoire. N'ayant jamais été entériné auparavant entre deux partis dans un contrat politique formellement négocié, je vous offre d'accepter une première rencontre pour en parler ouvertement en tant que chef de nos partis respectifs.

Par la présente, dans un esprit de coopération, je vous invite à vous entendre avec nous pour en arriver à une première entente historique négociée afin que l'on puisse supporter certains de vos candidats pour qu'ils soient élus (ou réélus) grâce à l'appui de mon parti dans des circonscriptions électorales ciblées. En échange, nous vous demandons de réformer notre système électoral actuel en vigueur depuis trop longtemps. Vous n'êtes pas sans savoir à quel point notre système électoral uninominal majoritaire à un tour entraîne des effets pervers ou de lourdes distorsions sur le résultat final de nos élections générales - ou même partielles. Depuis les tout débuts de la Confédération en 1867, la composition de l'Assemblée nationale n'a jamais été conforme aux votes exprimés par les électeurs québécois. La volonté populaire a même été renversée à trois (3) reprises et cela a failli se reproduire lors du dernier scrutin de septembre dernier.

Le mode de scrutin actuel provoque également des électeurs dits « orphelins », c'est-à-dire, que leur vote n'a aucun impact sur le choix de ceux qui les représenteront à l'Assemblée nationale du Québec, et cela, parfois durant toute une vie de citoyens pourtant si fiers d'exprimer leur vote unique, la plupart du temps en fonction de leur propre valeur prioritaire ou pour le parti de leur choix exprimant leurs croyances.

Il nous semble donc opportun qu'il faille agir maintenant pour contrer ces effets pervers que notre système électoral archaïque qui doit être remplacé par un mode de scrutin à représentation proportionnelle comme l'ont adopté en premier les Belges en 1899, et, depuis, plusieurs autres nations l'ont instauré dont la plupart des pays européens : les Français, les Allemands, les Néerlandais, les Danois, les Suédois, les Norvégiens, les Italiens, les Irlandais et plus récemment chez les Écossais et les Néo-zélandais avec une proportionnelle mixte comme les verts le souhaitent depuis le 24 février et l'Action démocratique lors de leur fondation il y a déjà plus de 20 ans.

Au Parti vert du Québec, nous croyons qu'il est vraiment grand temps de changer le cours de l'histoire à notre tour et d'emboîter le pas à toutes ces nations exemplaires qui se sont modernisées sur le plan démocratique en coopérant, entre nous, avant les prochaines élections générales, et seulement pour celles-ci. Nous devons élire un premier gouvernement de coalition dont la priorité sera de réformer le système dès sa prochaine élection selon un processus qu'il nous fera un plaisir de vous expliquer en personne lors d'une rencontre avec vous, ou vos délégués. Vous pouvez consulter en annexe I notre position détaillée sur nos priorités sous le titre : *Démocratie participative* et en annexe II : *Statuts du Parti vert du Québec* : les articles 1 et 2 montrant notre position constitutionnelle. L'annexe III montre le tableau qui sera l'outil de nos négociations pour la redistribution des circonscriptions électorales à basculer.

Par exemple, avant les dernières élections présidentielles et législatives en France, s'il n'y avait pas eu de contrat politique formel dûment signé entre le Parti socialiste (PS) et Europe-Écologie-Les-Verts (EELV), ni le président socialiste actuel ni son premier ministre ne seraient au pouvoir majoritaire. Il n'y aurait pas eu de succès possible sans une coopération stratégique négociée à l'avance entre leurs partis respectifs. Après l'élection présidentielle, plus de 60 circonscriptions électorales ont été libérées par le PS à EELV entraînant l'élection de 17 députés verts (EELV), 12 sénateurs verts et la nomination de deux ministres verts grâce à ce type de redistribution partageant des circonscriptions visées tout préservant les députés en place et chefs en poste ainsi que les candidats vedettes recrutés. Les verts québécois comme partout dans le monde peuvent-ils aider un parti comme le vôtre à former un gouvernement majoritaire ?

Ici, comme vous le savez, et le tout est bien documenté depuis belle lurette, un gouvernement québécois peut être élu, et même être majoritaire, avec largement moins que 40% de soutien de l'électorat avec un taux de participation avoisinant les 50%. Le Parti québécois a perdu une dizaine de circonscriptions avec moins de 2 % ; le vote vert vaut 5% dans les sondages et 2-3% dans l'urne. Nous ferons la différence ensemble !

Depuis trop longtemps, notre système électoral prive le Québec de l'écologie politique défendue par les Verts dans le monde. Pour nous, les incantations pour une réforme du système électoral ont assez durées, il est temps d'agir entre nous sans avoir à réinventer une formule de consultations ou de commissions parlementaires dont nous connaissons déjà les conclusions et recommandations. Il est possible de consulter ou de suivre les travaux du Mouvement démocratie nouvelle auxquels notre parti adhère entièrement. (<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>).

Au Québec, malgré qu'il soit dépassé et reconnu ainsi, nous utilisons toujours ce mode de scrutin uninominal à un tour favorisant le bipartisme et réellement en voie de disparition ailleurs. Ce mode est perçu comme :

- ne respectant jamais la volonté populaire ;
- créant systématiquement des distorsions nationales et régionales ;
- donnant un poids différent aux votes selon le parti choisi et selon la circonscription ;
- empêchant l'expression du pluralisme politique et la représentation en concordance avec les valeurs prioritaires de chacun;
- ne permettant pas une juste représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle.

Pourtant, la solution démocratique existe ! Pour que chaque vote compte vraiment adoptons le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire selon la méthode de calcul de Hare. Le Parti vert du Québec et ses membres en règle ont accepté de changer leur statut et règlements en Congrès national pour un tel mode. Le PVQ croit que les électeurs sont prêts à appuyer notre initiative de leur donner les moyens de s'exprimer sans distorsion.

C'est dans cette optique que nous vous proposons deux scénarios à discuter au cours d'une rencontre afin d'enclencher un processus de négociation d'ici la fin avril 2013 pour en arriver à une entente de redistribution gagnante-gagnante d'ici la fin septembre :

Scénario 1 :

Présenter dans les 50 circonscriptions électorales (CÉ) tenues par un député du Parti Libéral du Québec(PLQ), une seule candidature pré-approuvée par la coalition PQ-PVQ ou CAQ-PVQ, selon le résultat des négociations avec le PQ ou avec la CAQ.

Les 50 circonscriptions libérales seraient réparties en proportion d'une moyenne des pourcentages obtenus aux trois dernières élections générales. Dans les autres circonscriptions tenues par le PQ, la CAQ ou QS, chaque parti pourrait présenter une candidature de son choix ou s'entendre avec les autres partis progressistes (QS, ON) pour ne pas présenter de candidats contre les députés ou chefs en place.

Scénario 2

Partager les candidatures dans les circonscriptions électorales (CÉ) visées tenant compte des candidatures à l'investiture pré-approuvées par chacun des chefs des partis signataires qui ont dûment enchâssé leur intention et leur priorités régionales dans une entente inscrite dans un contrat politique formel catégorisant les CÉ selon un tableau conjointement négocié dans une CÉ dites *basculables* pour un gouvernement majoritaire PQ ou CAQ, catégorisant les CÉ dites *gelables-intouchables*, *gelables-négociables* et *dégelables* par chacun des partis signataires;

Dans les scénarios :

Une nouvelle élection avec le nouveau système électoral proportionnel mixte compensatoire doit avoir lieu au plus tard 24 mois après l'élection suivant la signature dudit contrat politique. Le parti amenant au pouvoir 'un gouvernement majoritaire aura deux ans pour mettre en œuvre la dite réforme électorale. Inspirée par les réformes électorales récemment effectuées en Nouvelle-Zélande et en Écosse, notre préférence va au système mixte à finalité proportionnelle compensatoire intégrant le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour que nous pratiquons (75 CÉ) et le scrutin proportionnelle (50 CÉ par listes que chacun des partis établissent eux-mêmes alliant l'alternance des régions et des genres).

Par cette lettre, nous demandons à vos instances une rencontre dans les plus brefs délais d'ici le 30 avril 2013 afin de discuter de notre proposition de coopération stratégique avec d'autres partis. Nous la soumettons dans un esprit de coopération, en toute modestie, et convaincus que chaque parti, grand ou petit, a beaucoup à offrir aux électeurs du Québec et aux générations futures. Ces scénarios commanderont des changements aux statuts et règlements de votre parti en ce qui concerne les courses à l'investiture et le choix des candidats seulement pour la prochaine élection. Il faut permettre à vos membres d'accepter l'éventualité de ne pas présenter de candidat dans une CÉ visées par une entente bilatérale et d'évaluer des solutions compensatoires lorsque l'autre parti libère une candidature pour favoriser un candidat en particulier. Des modifications législatives à la Loi électorale dont la section sur le financement des partis politiques pourraient être nécessaires pour permettre des dons entre partis politiques afin que l'une des parties puisse compenser les pertes de remboursement du DGEQ encourues en libérant une CÉ.

Un contrat politique sera écrit en bonne et due forme et un communiqué conjoint en ce sens serait émis conjointement approuvant les échanges de fonds légaux et des promesses électorales régionales communes. Des compensations financières, si admissibles par le DGEQ, pourront être négociées au même titre que les promesses respectant les plateformes régionales en protection de l'environnement et autres points jugés importants dans les programmes électoraux respectifs.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame la Chef du PQ, l'expression de mes meilleurs sentiments, et celle de notre volonté de servir le Québec, dans un esprit coopératif, démocratique et orienté vers les générations futures d'électeurs souhaitant reprendre goût au suffrage universel. N'hésitez pas à me contacter en tout temps pour une visite formelle ou non, privée ou non, en tête-à-tête ou non, ou encore comme conférencier ou panéliste lors de vos prochaines rencontres, conseils nationaux ou congrès. Au revoir !

Le chef par intérim,

Jean Cloutier,
Parti Vert du Québec
10 000, rue Lajeunesse
Montréal, (Québec) H3L 2E1
1 514 779-8378
1 418 956-7380

P.j. : Annexe I- Démocratie participative
Annexe II- Statuts : articles 1 et 2
Annexe III- Tableau des circonscriptions électorales à redistribuer
Annexe IV- Échéancier